



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/BLR/1
28 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE BÉLARUS (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 14	2
II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	15 - 19	4
III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ	20 - 23	5
A. Moyens de subsistance viables	23 - 26	6
B. Cadres de vie	27 - 29	7
C. Gestion des affaires publiques	30 - 33	8
IV. DISPOSITIFS DE GESTION	34 - 38	8
<u>Annexe</u>		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Bélarus (1997-1999) . . .		10

INTRODUCTION

1. Peu après l'ouverture du bureau du PNUD au Bélarus, en septembre 1992, un premier cadre de pays provisoire a été établi en collaboration avec le Gouvernement; il a permis d'orienter les activités jusqu'à ce que soit formulé le premier programme de pays pour le Bélarus, adopté par le Conseil d'administration en avril 1995. Ce programme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours dans le cadre : a) de réunions avec des fonctionnaires, en particulier ceux du Ministère de l'économie, qui est chargé de l'assistance technique au bureau du PNUD; b) de réunions avec les principaux contributeurs à l'aide extérieure au Bélarus (représentants du Programme européen d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants et donateurs bilatéraux représentant le groupe d'aide local, par exemple); et c) d'évaluations et de travaux sur les conclusions présentées dans les rapports nationaux de 1995 et 1996 sur le développement humain et dans les rapports sur le développement préparés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). L'élaboration du premier cadre de coopération pour le Bélarus, qui couvre la période 1997-1999, faisait partie du processus décrit plus haut et a été l'occasion de travaux avec des représentants du Gouvernement, des donateurs, d'organisations non gouvernementales et d'organisations appartenant à la société civile.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Avant la dissolution de l'ex-URSS, le Bélarus était l'une des républiques les plus prospères, tant socialement qu'économiquement. Bien qu'occupant moins de 1 % du territoire, il représentait 4 % du produit national brut. Le Bélarus était souvent qualifié de principale "chaîne de montage" de l'ex-Union soviétique, en raison de son niveau avancé d'industrialisation.

3. Il a fallu adapter l'enseignement et la science à la rapide croissance industrielle et agricole du Bélarus, ce qui a permis au pays de parvenir à l'alphabétisation universelle, de mettre en place un solide réseau d'universités et d'établissements d'enseignement secondaire, de formation professionnelle et de recherche, et de se constituer ainsi un avoir scientifique et intellectuel notable.

4. À l'instar d'autres républiques de l'ex-URSS, le Bélarus s'est heurté à de nombreux et graves problèmes lorsque le système économique soviétique s'est effondré. Le Bélarus était en effet jusqu'alors fortement tributaire des autres républiques pour son approvisionnement en combustibles, matières premières et autres moyens de production essentiels. Dans le domaine technologique, il n'était pas à même de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, bien qu'il soit parvenu à un niveau élevé de spécialisation technique et industrielle. Avant l'indépendance, l'économie bélarussienne était largement axée sur la production destinée au secteur militaro-industriel de l'ex-URSS, et non sur la satisfaction des besoins des consommateurs, ce qui explique que la production de biens de consommation et le niveau de développement de l'infrastructure sociale soient demeurés faibles. La majeure partie de la population était tenue à l'écart de la gestion de l'économie, n'avait aucune

influence sur son fonctionnement, et aucun système n'existait qui garantisse véritablement une croissance économique régulière et un développement durable.

5. La situation se trouvait aggravée du fait de l'état inquiétant de l'environnement, dont la dégradation s'accélérait avec l'expansion excessive des industries chimiques et pétrochimiques, et parce que l'on construisait partout de grandes fermes d'élevage sans disposer des technologies nécessaires au traitement des déchets animaux. De surcroît, l'environnement continue de subir le contrecoup de l'accident de Tchernobyl, qui a provoqué l'irradiation de près d'un cinquième du territoire biélorussien.

6. De nouvelles difficultés économiques et sociales se sont récemment manifestées, qui tiennent au passage d'une économie planifiée à une économie de marché. La sévère crise économique qui a éclaté est responsable de la chute de la production et de l'aggravation de l'inflation; elle a déjà fait baisser sensiblement le niveau de vie des Biélorussiens et attise les tensions sociales et politiques. Le pays dispose néanmoins de ressources scientifiques et intellectuelles, d'une situation géopolitique privilégiée au coeur de l'Europe, d'un potentiel industriel non négligeable et d'une main-d'oeuvre qualifiée qui rendent possible un profond renouveau politique, socio-économique et culturel et la poursuite du développement durable.

7. Pour la première fois, les rapports nationaux de 1995 et 1996 sur le développement humain présentaient au peuple biélorussien le concept de développement humain viable dans les langues locales. Un programme national pour le développement durable a ensuite été établi conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement concernant les pays en transition. Ce programme est en quelque sorte une version nationale d'Action 21, dans le cadre conceptuel plus large du développement humain viable.

8. Moyens de subsistance viables. La plupart des indicateurs socio-économiques du Bélarus ont affiché une forte baisse entre 1990 et 1995 : le produit intérieur brut a décliné de 36 %, et le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a continué d'augmenter pour atteindre son niveau actuel, soit 63 % de la population totale. Les investissements étrangers n'ont pas été aussi importants que prévu et, dans le même temps, l'ancien système d'aide sociale a été aboli et les nouveaux mécanismes de protection ne s'y sont pas encore substitués. La plupart des habitants, constatant la forte dégradation de leur niveau de vie, perdent confiance et sont moins optimistes.

9. Plus des deux tiers de la population vivent au-dessous du seuil officiel de pauvreté, qui correspond à 60 % au maximum d'un revenu mensuel déterminé à partir du budget minimum d'un consommateur. Il y a aujourd'hui 20 fois plus de pauvres qu'en 1990. La priorité absolue du Gouvernement est donc de relancer la croissance économique en s'appuyant sur la main-d'oeuvre très qualifiée et sur le secteur scientifique et technique dynamique dont il dispose.

10. L'objectif du Gouvernement en matière de moyens durables de subsistance est d'élargir les débouchés commerciaux des entreprises susceptibles de soutenir la concurrence et, à plus long terme, de créer un nouveau secteur privé regroupant les petites et moyennes entreprises. Un nouveau ministère de

l'entreprise et de l'investissement élabore actuellement un programme de travail national complet dans lequel un intérêt particulier est accordé à l'emploi des femmes.

11. Promotion de la femme. Les deux tiers des chômeurs sont des femmes. Bien que généralement plus instruites que les hommes, les femmes exercent pour la plupart des professions offrant peu de chances d'avancement. La forte féminisation de certains emplois reflète souvent leur faible prestige social. La promotion de l'entrepreneuriat féminin est un thème expressément inscrit dans le programme national officiel en faveur des femmes.

12. Environnement. Dans le cadre d'Action 21, le Gouvernement bélarussien a mis en place une Commission nationale du développement durable et un programme national pour le développement durable, en vue de mettre au point des approches intersectorielles et des mécanismes à l'appui du développement durable dans les domaines de l'environnement, de la population et de la croissance économique.

13. L'accident survenu en avril 1986 à Tchernobyl, évoqué plus haut, est l'un des grands problèmes dont les conséquences continuent d'affecter non seulement des millions de personnes, mais aussi les capacités du Gouvernement. On estime à 235 milliards de dollars le coût économique de cette catastrophe pour la période allant de 1986 à 2015. D'un point de vue environnemental, on est surtout soucieux d'atténuer encore les effets de cette catastrophe, d'améliorer la protection et l'aménagement de l'environnement et de promouvoir les parcs nationaux et l'écotourisme.

14. Gestion des affaires publiques. L'un des principes fondamentaux du programme national pour le développement durable est la création d'un cadre juridique favorable et la définition précise des rôles de l'État, des autorités locales et de la société civile, qui sont des instruments indispensables à la promotion de la bonne conduite des affaires publiques dans le contexte du développement humain viable.

II. RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

15. Depuis qu'il a commencé à exécuter des activités dans le pays, en 1992, le PNUD aide le Gouvernement bélarussien à renforcer ses capacités dans deux grands domaines prioritaires : a) les conséquences sociales de la transition, et b) la restructuration économique et la gestion des ressources naturelles. Quant au fond, les initiatives du PNUD concernent essentiellement le transfert de connaissances, le renforcement des capacités institutionnelles et la sensibilisation du public au concept de développement humain viable.

16. Dans certains domaines d'activité, le PNUD, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, a été parmi les premiers à offrir une assistance internationale au Bélarus pour l'aider à faire face concrètement aux incidences négatives de la transition sur la population, la société et l'économie. L'aide apportée par le PNUD s'est avérée particulièrement efficace dans les domaines où le Programme bénéficie d'un avantage comparatif, à savoir : a) la démilitarisation, b) la participation des femmes au développement, et c) la science et la technique.

17. Les principaux résultats obtenus dans les domaines d'activité susmentionnés sont les suivants : a) on a énoncé et proposé au Gouvernement un programme national pour le redressement social et économique par la démilitarisation, et apporté un soutien logistique au démarrage des petites et moyennes entreprises qui s'installent sur d'anciennes bases militaires, notamment au moyen de programmes spéciaux de formation professionnelle conçus pour les femmes sans emploi qui vivent dans ces bases; b) on a créé un centre d'information et d'action sur les questions intéressant les femmes, rattaché au Ministère de la protection sociale, qui a joué un rôle majeur dans la mise en oeuvre du programme national relatif aux femmes au lendemain de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; c) des centaines de chercheurs et de spécialistes de la conception des techniques ont bénéficié de conseils pratiques sur la manière de commercialiser les résultats de leurs travaux sur les marchés internationaux.

18. Enseignements tirés. Les principaux enseignements tirés de la coopération passée ne peuvent être simplement qualifiés de "positifs" ou "négatifs". Dans certains secteurs où l'aide a permis d'obtenir les résultats escomptés, des difficultés sont malgré tout apparues, que l'on a fini par résoudre. Par exemple, les retards enregistrés dans l'élaboration des descriptifs de projet ne se sont pas nécessairement traduits par un ralentissement de l'exécution. La mise en oeuvre de ces descriptifs a le plus souvent été réussie, comme cela a été le cas de la majorité des projets.

19. D'une manière générale, on peut tirer quatre grandes leçons du premier programme de pays s'agissant de son impact, des ressources disponibles, de la gestion et de l'exécution. Premièrement, il faudrait continuer d'assurer comme il convient la formation des partenaires de l'élaboration, de l'exécution et de la gestion des projets, car des connaissances insuffisantes en la matière réduisent considérablement la portée de l'action du PNUD dans le pays. Deuxièmement, il faudrait accorder un intérêt particulier aux modalités d'exécution : dans la plupart des cas, la mise en oeuvre par le pays et l'agent d'exécution est ce qui convient le mieux. Troisièmement, il faut s'attacher davantage à faire coïncider la mission du PNUD et les besoins particuliers et urgents du pays. Quatrièmement, compte tenu de ce qui précède et des ressources assez limitées dont on dispose, le PNUD devrait concentrer son action sur les secteurs auxquels les autres donateurs ne s'intéressent pas.

III. STRATÉGIE PROPOSÉE ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

20. Afin que la contribution du PNUD aux efforts de développement du Bélarus soit perceptible et génératrice de valeur ajoutée, le PNUD axera ses efforts sur trois domaines d'activité : a) moyens de subsistance viables; b) cadres de vie et c) gestion des affaires publiques. D'une façon générale, tous les efforts de coopération dans les domaines d'activité susmentionnés contribueront, directement ou indirectement, à la mise en oeuvre du plan national de développement économique et social à moyen terme 1996-2000. Dans chaque domaine d'activité, l'appui du PNUD contribuera à renforcer la capacité du gouvernement de mettre en oeuvre les programmes nationaux en cours et prévus, jouera un effet de levier en attirant des financements complémentaires et permettra d'introduire des outils de programmation novateurs. À ce jour, les domaines d'activité retenus par le PNUD aux fins du premier cadre de coopération n'ont bénéficié

d'une aide importante de la part d'aucun des grands donateurs bilatéraux ou multilatéraux.

21. En ce qui concerne les procédures, le PNUD s'emploiera à : a) améliorer la qualité, en renforçant le sentiment de propriété au niveau national, en faisant adopter l'approche-programme, en établissant une collaboration plus étroite avec les autres organismes des Nations Unies et en renforçant la capacité du bureau de pays; b) rendre l'exécution des programmes plus efficace et plus rationnelle grâce à une utilisation plus systématique de procédures et d'outils novateurs de programmation et de gestion; c) articuler son action sur les autres interventions du PNUD, notamment celles menées dans le cadre des projets mondiaux, interrégionaux, régionaux et sous-régionaux et de la coopération technique entre pays en développement et entre pays en transition, et encourager la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organismes privés; et d) placer le développement humain viable au centre des efforts de développement du Bélarus.

22. L'approche-programme est un élément essentiel du premier cadre de coopération. Selon cette approche, l'appui du PNUD est conçu de façon à aider les pouvoirs publics à formuler et à mettre en oeuvre des programmes nationaux dans un certain nombre de domaines d'activité. Elle permet d'accroître l'impact des ressources limitées du PNUD et de disposer d'un cadre plus efficace pour la coordination, la mobilisation des ressources et la gestion.

A. Moyens de subsistance viables

23. L'un des principaux moyens de lutte contre la pauvreté que le PNUD envisage d'appuyer est la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Pour que le Gouvernement puisse renforcer les moyens dont il dispose pour atteindre cet objectif, le PNUD l'aidera à examiner dans quelle mesure les politiques nationales permettent de réduire la pauvreté et favorisent la création d'activités génératrices de revenus dans le cadre de petites et moyennes entreprises. L'initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté du PNUD devrait compléter l'action menée dans ce domaine.

24. Le problème de la pauvreté des femmes sera traité dans le cadre du Programme national en faveur des femmes, avec un appui du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants au titre de son programme régional sur les femmes et le développement. Au niveau national, les efforts viseront surtout à promouvoir les entreprises dirigées par des femmes. D'autres activités en faveur des femmes seront également formulées. Un certain nombre de projets financés par d'autres organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida et l'Organisation mondiale de la santé viendront également appuyer ces activités.

25. Afin de promouvoir un développement économique générateur de revenus, les projets relatifs à la création de petites et moyennes entreprises s'adresseront en particulier aux femmes qui appartenaient auparavant à l'armée et qui vivent actuellement dans des bases militaires désaffectées, aux scientifiques employés par des instituts de recherche travaillant pour l'armée et aux habitants des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Le PNUD appuiera également

la mise au point, la gestion et la diffusion d'applications commerciales des innovations scientifiques et techniques, afin de renforcer les capacités reconnues du Bélarus dans ce domaine. Il fournira en outre un appui ponctuel aux politiques d'ajustement macro-économique pendant la phase de transition.

26. Les effets conjugués des interventions du PNUD dans ce domaine d'activité devraient permettre au pays de mieux gérer le processus de transition et déboucher sur : a) la mise en place de mécanismes institutionnels fiables de suivi de la pauvreté; b) l'établissement d'une collaboration plus étroite entre les organisations non gouvernementales de femmes et les pouvoirs publics, et le renforcement des réseaux d'organisations non gouvernementales oeuvrant à la promotion économique et sociale des femmes; c) la mise au point d'outils de financement des petites entreprises viables sur les plans commercial et institutionnel; d) la mise au point et la diffusion des meilleures pratiques dans le domaine de la petite et de la moyenne entreprise, dans le cadre de "pépinières d'entreprises" propres à favoriser la création d'entreprises; e) une augmentation des revenus grâce à de meilleures politiques de commercialisation et d'exportation; f) la capacité de retenir les cadres nationaux grâce à l'appui aux sciences et aux techniques et à la recherche-développement; et g) la formulation du plan national d'action contre la pauvreté, conformément aux recommandations du Sommet mondial sur le développement social.

B. Cadres de vie

27. Dans ce domaine d'activité, le PNUD aidera le Gouvernement à élaborer et à mettre en oeuvre le Programme national de développement durable qui, comme il est mentionné au paragraphe 7, peut être considéré comme le programme Action 21 national. Les activités menées dans ce domaine seront, pour l'essentiel, financées à l'aide du programme Capacités 21 et du Fonds pour l'environnement mondial. Si des ressources supplémentaires peuvent être obtenues dans le cadre de la participation aux coûts, le Gouvernement souhaite aussi renforcer ses capacités nationales dans des domaines tels que la gestion écologiquement rationnelle de l'énergie, la diversité biologique, l'écotourisme et la conservation et l'exploitation des parcs nationaux.

28. Le Gouvernement a demandé au PNUD d'aider directement le relèvement socio-économique des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Le PNUD se propose d'examiner la possibilité d'obtenir des crédits supplémentaires à la rubrique relative au développement des pays se trouvant dans des situations spéciales au titre de ses ressources de base. Ces crédits pourraient aider à financer des activités dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Les autres activités envisagées comprennent : a) la poursuite des campagnes de sensibilisation aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl; b) l'appui aux établissements humains, notamment à ceux qui sont situés dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl, dans le contexte du concept de développement humain viable et d'Action 21. La participation aux programmes mondiaux que mène actuellement le PNUD, tels que le mécanisme d'initiative locale en milieu urbain, est également prévue.

29. Les effets conjugués des interventions du PNUD dans ce domaine d'activité devraient permettre au pays de mieux gérer le processus de transition, et déboucher sur : a) la formulation détaillée d'un programme Action 21 national

dans le cadre conceptuel plus large du développement humain viable; b) une meilleure prise de conscience, de la part des dirigeants, des économistes et du public en général, du fait que des politiques économiques soucieuses de l'environnement, telles que des politiques de gestion de l'énergie écologiquement rationnelles et efficaces sur le plan des coûts, peuvent aussi être commercialement viables et générer des revenus; c) l'identification de moyens susceptibles d'améliorer les conditions de vie dans les établissements humains situés dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl; et d) la formulation d'un plan national d'action, conformément aux recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

C. Gestion des affaires publiques

30. Dans ce domaine d'activité, le Gouvernement et le PNUD s'efforceront de tenir un dialogue concernant l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain, aux fins de promouvoir le développement et de lutter contre la pauvreté, d'assurer le respect des droits de l'homme et d'améliorer la condition de la femme.

31. Le PNUD aidera également le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière de gestion de la coopération internationale pour le développement et de mobilisation des ressources. En particulier, le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à créer, en liaison avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, un organisme chargé de veiller au respect des droits de l'homme, afin de disposer de moyens adéquats pour surveiller l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris les droits fondamentaux des femmes, au Parlement, dans l'administration et dans la société civile. Les activités nationales seront menées en liaison avec le programme régional sur la démocratie, la gestion des affaires publiques et la participation.

32. Le PNUD a été chargé de diriger un projet visant à relier le Bélarus, ses institutions et sa société civile, à Internet. Cette initiative sera cofinancée par la Fondation Soros dans le cadre d'un système de participation aux coûts.

33. Les effets conjugués de l'intervention du PNUD dans ce domaine d'activité devraient permettre au pays de mieux gérer le processus de transition et déboucher sur : a) une meilleure connaissance des rapports entre développement humain et développement économique; b) un meilleur accès aux sources d'information disponibles dans le monde; c) la mise en place d'un mécanisme plus rationnel de coordination entre donateurs dans le domaine de la coopération technique; et d) le renforcement des capacités en matière de promotion des droits de l'homme.

IV. DISPOSITIFS DE GESTION

34. Exécution et mise en oeuvre. Le mode normal d'exécution des projets appuyés par le PNUD au Bélarus continuera d'être national. On s'assurera toutefois, selon les besoins, les services d'institutions spécialisées des Nations Unies pour certains projets et certains postes budgétaires.

35. Suivi, examen et compte rendu. Les projets seront soumis aux procédures habituelles de suivi et d'évaluation du PNUD, telles que rapports d'avancement, rapports techniques, réunions et visites. Toutefois, on accordera une plus grande attention à la transparence de chaque projet et du cadre de coopération dans son ensemble. Les projets seront revus chaque année par le Comité consultatif du Programme, le cas échéant en collaboration avec des organismes publics ou privés et des organisations non gouvernementales. On s'attachera notamment à définir des jalons et des indicateurs de résultat pour chaque programme et projet national, afin de faciliter l'évaluation des résultats et de l'incidence de ces programmes et projets.

36. Coordination. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et le personnel du bureau de pays du PNUD continueront de jouer un rôle actif dans la coordination des activités, en renforçant la capacité du Gouvernement de gérer des ressources extérieures et en accueillant des réunions de donateurs, y compris des institutions des Nations Unies présentes dans le pays. Le PNUD continuera de maintenir des consultations informelles entre les donateurs et d'aider les missions de visite, et dirigera la réalisation d'une évaluation nationale commune ainsi que l'élaboration d'une note de stratégie nationale, sous réserve de l'accord du Gouvernement. En outre, le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à rassembler, mettre à jour et diffuser des informations sur la coopération pour le développement et de publier des rapports sur la question. Le PNUD et le Gouvernement sont convenus d'utiliser Internet comme outil de coordination et de promotion, et de mettre cette nouvelle technologie au service des projets appuyés par les Nations Unies et d'activités de développement financées par d'autres donateurs. Ce principe s'appliquera également au Réseau du développement durable.

37. Mobilisation des ressources. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le PNUD (voir annexe), on s'emploiera tout particulièrement à mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer les efforts nationaux de développement, en ayant notamment recours à la participation aux coûts et aux accords de services de gestion. Le PNUD apportera donc un appui aux secteurs qui offrent les meilleures chances de constituer la masse critique de ressources nécessaire pour réaliser les objectifs d'un projet.

38. Information. Le bureau du PNUD s'acquitte de deux tâches importantes. Il diffuse des informations sur les activités parrainées par l'ONU et s'emploie à faire connaître les thèmes faisant l'objet de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Le bureau poursuivra et renforcera ces activités afin que la coopération avec le PNUD produise des changements profonds et durables et favorise la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement humain viable.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE BÉLARUS
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	—	
MCARB 1.1.1	284	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	1 165	Conformément au paragraphe 19 de la décision 95/23.
AEPP/AST ^a	210	
Total partiel	1 659 ^b	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	300	
Fonds pour le développement durable	700	
	dont :	
FEM	500	Montant estimatif.
Capacités 21	200	Appui éventuel à la mise en oeuvre du programme Action 21 national.
Participation aux coûts de tierces parties	2 800	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	100	ISP
Total partiel	3 900	
Total général	5 559 ^b	

^a Les montants cibles proposés au titre de l'AEPP/AST sont calculés sur la base d'un pourcentage fixe des ressources potentielles au titre des MCARB, y compris les autres ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Le montant indiqué est plus élevé que ces montants cibles car un tel appui est nécessaire compte tenu d'autres facteurs spécifiques au pays.

^b Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont répartis au niveau régional pour utilisation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; ISP= Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; et MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.
